

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mardi 05 Avril 2022

Date de la convocation : 28/03/2022

Date d'affichage : 28/03/2022

Présents : Pierre LHOTTE, Philippe AUBIER, Christian SORTON, Marcel FAILLIOT, Stéphany SALSI, Christophe COUVREUR, David BRU, Fabien LOBJOIT, Corinne ZAETTA, Jean-Claude SILLET.

Secrétaire de séance : Corinne ZAETTA

ORDRE DU JOUR :

- Approbation compte-rendu du 1^{er} février 2022
- Vote des subventions
- Vote des taxes
- Approbation comptes de gestion 2021
- Vote compte administratif 2021 budget principal
- Vote compte administratif 2021 budget annexe hydraulique du vignoble
- Vote des budgets primitifs 2022 principal et annexe
- Délibération autorisation d'ester en justice
- Bail des terres agricoles précédemment louées à Jacques Larue
- Organisation élections présidentielles
- Questions diverses

1) Le compte-rendu du 1^{er} février 2022 est adopté à l'unanimité.

2) Vote des subventions (délibération n° 2022/02/01)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser une subvention pour l'année 2022 aux organismes suivants :

* Bibliothèque de Jonchery/vesle	30 €
* ADMR de Jonchery/vesle	250 €
* Association Familles Rurales de Jonchery	160 €
* Association Sentiers de randonnées ardre/vesle	16 €
* Comité des Fêtes de Branscourt	1500 €

Une partie de la subvention octroyée au Comité des Fêtes est à titre exceptionnel.

3) Vote des taxes (délibération n° 2022/02/02)

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition des différentes taxes directes locales pour 2022 :

* Taxe foncière (bâti)	37,30 %
* Taxe foncière (non bâti)	16,52 %

Les taux restent inchangés.

4) Approbation comptes de gestion 2021 (délibération n° 2022/02/03)

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 des budgets commune et annexe hydraulique du vignoble, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité, que les comptes de gestion des budgets commune et annexe hydraulique du vignoble dressés pour l'exercice 2021 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

5) Vote compte administratif 2021 budget principal (délibération n° 2022/02/04)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Philippe AUBIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Pierre LHOTTE, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1°) lui donne acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou-)
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	141355.95	177505.70	+ 36149.75
	Résultats antérieurs reportés ligne 002 du BP ou BS		82717.75	+ 82717.75
	Résultat à affecter			+ 118867,50
Section Investissement	Résultats propres à l'exercice 2021	50238.04	219359.96	+ 169121.92
	Solde antérieur reporté ligne 001 du BP ou BS		-143531.61	- 143531,61
	Solde global d'exécution			+ 25590,31
Restes à réaliser au 31/12/21	Fonctionnement	0	0	0
	Investissement	10 000.00	9000.00	- 1000.00
Résultats cumulés (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		201593.99	345051.80	+ 143457.81

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser (états joints à la présente délibération),

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

6) Vote compte administratif 2021 budget annexe hydraulique du vignoble (délibération n° 2022/02/05)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Philippe AUBIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Pierre LHOTTE, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1°) lui donne acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou-)
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	4407.52	30052.99	+ 25645.47
	Résultats antérieurs reportés ligne 002 du BP ou BS		0	0
	Résultat à affecter			+ 25645.47
Section Investissement	Résultats propres à l'exercice 2021	373657.05	467902.97	+ 94245.92
	Solde antérieur reporté ligne 001 du BP ou BS	0	64199.48	+ 64199,48
	Solde global d'exécution			+ 158445.40
Restes à réaliser au 31/12/21	Fonctionnement			
	Investissement	15386.00	10000,00	- 5386.00
Résultats cumulés (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		393450,57	572155.44	+ 178704.87

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser (états joints à la présente délibération),

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

7) Vote des budgets primitifs 2022 principal et annexe (délibération n° 2022/02/06)

Après s'être fait présenté le projet des budgets primitifs 2022 de la commune et du budget annexe hydraulique du vignoble,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** les budgets primitifs 2022 qui se décompose comme suit :

*** Budget principal commune**

Dépenses de fonctionnement : 295 062 €

Recettes de fonctionnement : 295 062 €

Dépenses d'investissement : 268600 €

Recettes d'investissement : 268600 €

*** Budget annexe hydraulique du vignoble**

Dépenses de fonctionnement : 45 645 €
Recettes de fonctionnement : 45 645 €
Dépenses d'investissement : 344 949 €
Recettes d'investissement : 344 949 €

8) Délibération autorisation d'eester en justice

Ce point est déclaré sans objet.

9) Bail des terres agricoles précédemment louées à Jacques Larue

M. Grelet se porte candidat pour reprendre la location de ces terres (3,5ha). Une information sera faite pour savoir si d'autres personnes se portent candidates pour exploiter ces terres.

10) Organisation élections présidentielles

Pierre Lhotte présente le planning des permanences pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril.

11) Questions diverses

Repas des aînés : Marcel FAILLIOT est mandaté pour l'organiser le 18 juin.

Hydraulique du vignoble Mr et Mme Poirot ont attaqué les arrêtés du préfet (déclaration d'utilité publique et arrêté de cessibilité). Une réunion aura lieu à la préfecture le 6 avril pour apporter des explications et aider la préfecture à fournir un argumentaire. La procédure d'expropriation est stoppée et les travaux ne peuvent se poursuivre tant que cette affaire n'est pas réglée.

Achat d'un micro-tracteur : Des devis vont être demandés. La commande sera passée par Pierre Lhotte (coût estimé 3000€)

Aire de jeu : Les poteaux d'un des jeux en bois ont été détériorées, vraisemblablement par un véhicule. Une plainte va être déposée à la gendarmerie. Une étude sera faite pour protéger cette aire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.